

# Accompagnement collectif

« Financer ses projets par les fonds européens »

avec le cabinet AXESS DEVELOPPEMENT

Temps collectifs et individualisés

Partenaires financeurs

Dispositif porté en Haute-Loire par l'association :

















#### **MODALITES**

Date: 2 jours de temps collectifs + RDV individualisés (1/2 j)

Lieu: salle Régence, au Conseil Départemental, 1 place monseigneur de galard au Puy en

Velay, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Contact: Mélanie CHAMBON, chargée de mission DLA au CIPRO 43, 04 71 06 06 80, melanie.chambon@cipro43.com

**Public :** dirigeants bénévoles et/ou salariés des structures de l'ESS employeuses (associations, SCOP, SCIC, entreprises avec agrément ESUS. <u>Participation limitée à 6 structures</u>

Coût: accompagnement entièrement pris en charge par le DLA de la Haute-Loire

Intervenant: M. Mario MORALI, AXESS DEVELOPPEMENT

#### OBJECTIFS DE LA SESSION D'ACCOMPAGNEMENT

- Appréhender l'environnement des Fonds Structurels Européens : composition et modalités de dépôt d'un dossier, principes de gestion d'une subvention européenne, objectifs des différents fonds,
- Cibler les fonds européens adaptés au sein des programmes en fonction de ses projets ou actions, les contenus, critères et modalités d'accès (règle de cofinancement etc.).
- ➤ Bénéficier d'un éclairage sur les mesures de simplification administrative et notamment sur les justificatifs de dépense et les modes de calcul de coûts, ainsi que sur les outils de gestion adaptés au suivi de l'utilisation des fonds européens

www.info-dla.fr 2/3



### **PROGRAMME**

Modalités: contact téléphonique + 2 jours d'ateliers collectifs en présentiel + 1 RDV individualisé

## ATELIERS COLLECTIFS – Présentation des fonds européens

(mardi 6 et mercredi 7 juin de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30)

- ⇒ Qualifier son projet
- Répondre aux critères de sélection et d'éligibilité
- ⇒ Formaliser son dossier
- ⇒ Le respect et la prise en compte de la nouvelle règlementation 2021/2027
- ⇒ Les critères de l'appel à projets
- ⇒ Les indicateurs : fournir des données mesurables et vérifiables
- ⇒ Le respect du public éligible et le suivi des participants
- ⇒ Les règles de mise en concurrence
- ⇒ Les outils de suivi
- ⇒ Les objectifs du projet et les livrables

Temps d'APPUI CONSEIL INDIVIDUALISE

Modalités: 1/2 journée par structure participante

⇒ Contact téléphonique suite au temps collectif pour qualifier le besoin d'appui personnalisé,

\*\*\*\*\*\*\*

⇒ RDV individualisé d'approfondissement des besoins spécifiques : présentation de la structure et du besoin à financer/périmètre de l'opération ; gestion financière ; projet à déposer : structurer sa réponse, répondre aux critères de l'appel à projets, parties indispensables, fournir des données adaptées, outils de suivi, livrables et dépenses justifiables.

www.info-dla.fr